

quand donc daignera-t-elle se préoccuper des mesures à prendre dans leur intérêt ?

Ce matin vers onze heures, pendant qu'on cherchait à atteler dans la cour de l'établissement de teinturerie de MM. S. et T., un cheval récemment acheté, le chien, qui était attaché dans la cour, parvint à casser sa chaîne et vint sauter à la tête du cheval.

L'animal effrayé parlit en entraînant la voiture qui fut bientôt brisée et il continua sa course au galop en se dirigeant vers la Place. Arrivé sur le Marché au Charbon, le chien, qu'on avait lancé à la poursuite du cheval, lui sauta à la gorge; des garçons bouchers, croyant ce chien atteint d'hydrophobie, lui portèrent plusieurs coups de poignons sur la tête.

Le pauvre chien fut délivré par l'arrivée de son maître qui lui a fait donner des soins. Quant au cheval, on a pu le ramener immédiatement; les morsures qu'il a reçues sont peu profondes.

On avait répandu des bruits exagérés au sujet de cet accident; c'est ce qui nous a engagé à rétablir l'exactitude des faits.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Le cours de chimie n'aura pas lieu lundi 5 janvier.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 7 janvier, à 7 h. 1/4 du soir.
1^o Mécanisme et théorie de l'audition. — Rôle des différentes parties de l'oreille. — Rapport du jugement avec la sensation. — Direction et distance du son. — Cornet acoustique.
2^o De la voix. — Description du larynx. — Mécanisme de la voix. — Usage des parties supérieures de l'appareil vocal. — Théorie de Savart. — Particularités de la voix. — Voix de fausset. — Intensité. — Parole. — Expériences de M. Helmholtz sur le timbre des voyelles. — Porte-voix.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 22 au 28 décembre 1862 inclus.

NAISSANCES.

27 garçons, 19 filles.

DÉCÈS.

Du 22 décembre. — Ferdinand Nys, 52 ans, cabaretier, époux de Sabine Henno, rue d'Inkermann.

Du 24. — Natalie Destailleur, 62 ans, ménagère, épouse de François Deriemont, hôpital. — François-René Joseph Herre, 66 ans, journaliste, veuf de Joséphine Delcourt, hôpital. — Catherine Dubron, 46 ans, ménagère, épouse de Jean-Baptiste Leclercq, rue de l'Espérance.

Du 25. — Amélie-Victoire Bray, 68 ans, ménagère, veuve d'Auguste-Joseph Parent, Nourmond.

Du 26. — Marie-Louise Delmazure, 49 ans, couturière, épouse de Michel Briet, rue de la Casserie. — Caroline-Joseph Deledalle, 58 ans, ménagère, épouse d'Henri Dufermont, Epoule.

Du 27. — Emélie-Joseph Elrvague, 16 ans, hôpital.

Du 28. — Léon Vanwambeke, 65 ans, journaliste, veuf de Christine Dassoanville, Petites-Sœurs.

Plus 16 garçons et 9 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

Tribunaux.

Les débats relatifs à la succession du R. P. Lacordaire ont été terminés, il y a peu de jours, devant le tribunal civil de Castres.

La demande en nullité du testament qui institue le R. P. Mourey, directeur de l'école de Sorèze, formée par M. L. Lacordaire, frère de l'illustre dominicain, a été soutenue par M. Eugène Ducros, avocat à Castres. — M. Jules Boyer, avocat à Albi, ancien représentant du peuple à l'Assemblée constituante, a plaidé pour le R. P. Mourey.

La prononciation du jugement n'a pas encore eu lieu.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 2 janvier 1863.

D'après le décret qui fixe à 283 le nombre des députés du Corps Législatif, 13 départements éliront un député de plus, ce sont : les Alpes maritimes, les Ardennes, les Bouches-du-Rhône, les Côtes du Nord, l'Eure, le Gard, la Nièvre, le Nord, le Pas-de-Calais, le Haut-Rhin, le Rhône, la Saône-et-Loire et la Vienne. Il y aura un député de moins dans le Var et la Seine.

Bien que deux semaines encore nous séparant de la publication des listes électorales, on remarque déjà, à Paris, une certaine animation dans les mairies. Hier, jour férié, beaucoup de citoyens sont allés s'enquérir de leur inscription, ou donner aux secrétariats les renseignements nécessaires.

Le décret promulgué par le *Moniteur*, au sujet des conseils de préfecture, répond à un vœu exprimé maintes fois par les conseils généraux et par les justiciables.

Il est arrivé à Paris des dépêches de Constantinople portant que le Divan proteste contre le projet conditionnel de cession des îles Ioniennes par l'Angleterre à la Grèce.

Les dernières informations d'Athènes font supposer que l'Assemblée constituante mise en demeure par l'Angleterre de proclamer un nouveau souverain, maintiendra comme l'expression du vœu national, l'élection du prince Alfred.

On dit que M. de Lamartine, dont un nouveau roman, *Fior d'Aliza*, va être publié dans la *France*, sera partie, le mois prochain, de la rédaction de ce journal, au même titre que M. de La Guéronnière.

M. Peyrat, ancien rédacteur en chef de la *Presse*, n'ayant pu fonder un nouveau journal à Paris, se rend à Turin pour y prendre la direction d'une publication démocratique et unitaire.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 2 le 3 hausse baisse
3 % ancien. 69.90 70.20 > 30 >>
4 1/2 au compt. 98.00 98.10 > 10 >>

FAITS DIVERS.

— On lit dans le *Sport* :

« Les médecins aujourd'hui rassurent complètement les amis de M^{lle} Livry sur l'issue de la longue épreuve que sa santé subit. La trace de ses blessures se dissipe, le sommeil commence à réparer ses forces. M^{lle} Livry, dès les premiers jours qui ont suivi son miraculeux sauvetage, a voulu que le brave pompier Muller eût un souvenir qui consacrerait sa reconnaissance. Elle lui a fait remettre une magnifique montre de Breguet, avec chaîne, et portant gravée dans sa boîte la mémorable date du 13 novembre 1862. »

— Le sieur Verrier, voiturier au service du sieur B..., fabricant de faïences à Choisy-le-Roi, avait l'habitude, quand il rentrait, de faire rentrer son attelage dans la Seine, afin de laver sans peine la voiture et les chevaux.

Le 26 de ce mois, vers six heures du soir, il faisait, selon sa coutume, avancer ses chevaux dans le fleuve, lorsque tout à coup l'un d'eux perdit pied, fut entraîné par le courant, emportant après lui la voiture et le conducteur. Ce ne fut qu'un quart d'heure après que des mariniers sont parvenus à retrouver la voiture et les chevaux, qui étaient noyés. Quant au sieur Verrier, on n'a pu retrouver son corps.

— On lit dans le *Courrier de Saint-Etienne* :

« Jeudi dernier, c'était jour de foire à

Anse, près de Villafraanche. Au nombre des industriels que la circonstance avaient amenés dans cette localité, se trouvaient, dit le *Salut public*, des saltimbanques, qui donnèrent quelques représentations de leur savoir-faire aux indigènes et aux forains.

« La troupe, composée d'un certain nombre d'individus des deux sexes, possédait un hercule et une Arabe, femme sauvage. Ces deux derniers personnages, après une assez longue liaison, causée par une naturelle inclination, avaient fini par se brouiller : à cause de la brutalité de l'hercule, disent les uns, à cause des légèretés de la femme sauvage, prétendent les autres. Ce qui ferait croire aux torts du saltimbanque, c'est le ressentiment qu'il avait conservé de la rupture avec sa maîtresse, ressentiment qui ne devait pas tarder à amener un crime.

« Jeudi soir en effet, sur les neuf heures, quand les derniers lampons de la baraque des saltimbanques furent éteints, l'homme au biceps vigoureux demanda à la malheureuse créature qui avait été sa maîtresse, de vouloir bien l'accompagner dans une courte promenade. Il se faisait fort de lui arracher son pardon et d'amener une nouvelle entente à l'aide d'une courte explication.

« Cette pauvre femme se laissa persuader, et elle suivit son amant, qui gagna les champs; mais ils avaient à peine fait quelques pas dans un chemin désert, que le saltimbanque, tirant de sa poche un pistolet, le dirigea, sans mot dire, sur la tête de sa compagne et fit feu.

« La victime de cet odieux guet-apens, frappée au front, tomba en appelant au secours.

« Le meurtrier voyant sa maîtresse à terre, s'enfuit en toute hâte. Mais des gens du voisinage avaient entendu le cri poussé par la victime; ils se hâtèrent de courir et relevèrent la malheureuse qui gisait sans connaissance, et la transportèrent dans une maison située près de là.

« La balle, qui avait frappé le front, avait glissé sur l'os du crâne sans le briser, mais en coupant l'artère temporale. Un médecin, prévenu en toute hâte, parvint à arrêter l'hémorrhagie.

« Quant au meurtrier, il a été arrêté peu après par les soins de la gendarmerie. Son attitude a été pleine de cynisme et d'arrogance; il a avoué son crime et raconté les circonstances dans lesquelles il l'a consommé. »

— Dimanche dernier, pendant les vèpres, un événement des plus extraordinaires et des plus malheureux est venu jeter l'épouvante et la consternation parmi les personnes qui se trouvaient dans l'église de Saint-Cannat (les Prêcheurs), à Marseille. Au moment où le prédicateur allait monter en chaire, le baïquet d'une cloche que l'on mettait en mouvement s'est détaché tout à coup, a percé la voûte du chœur, formée d'un simple lambris, et est venu tomber sur la tête d'un homme d'une soixantaine d'années qui jouait de l'ophicléide au lutrin. Ecrasé par un poids d'environ 50 kilogrammes tombant d'une hauteur considérable, l'infortuné accompagnateur est mort sur le coup. Un chanteur, son voisin, frappé aussi par cette masse de fer, a eu la jambe brisée. Le docteur Bernard, immédiatement appelé, a déclaré l'amputation nécessaire et a lui-même accompagné le blessé qu'il a fait placer dans son service à l'hôpital de la Conception. Le chanteur qui a eu la jambe si malheureusement brisée et qui a dû subir l'amputation, est père de cinq enfants. Sa position est des plus intéressantes.

« A la suite de ce déplorable événement, une impression des plus pénibles s'est emparée des nombreux fidèles réunis en ce moment dans l'église; les femmes surtout se sont retirées en proie à la plus vive émotion et les offices ont été interrompus. (*Sémaphore de Marseille*).

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES.

Construction du quartier neuf du Luxembourg.

En vertu des traités passés avec la ville de Paris, et approuvés par décrets Impériaux.

Ouverture de la souscription pour la troisième série des obligations hypothécaires de la société du quartier neuf du Luxembourg, comprise dans l'émission totale de douze mille huit cents obligations.

Les première et deuxième séries sont entièrement souscrites.

Conditions et avantages de la souscription :

1^o Les obligations émises à cinq cents francs sont remboursables à six cent vingt-cinq francs, par voie de tirage au sort annuel et dans un délai de 46 ans.

2^o Ces obligations produisent un intérêt annuel de vingt-cinq francs, payables sans frais ni impôts, les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année, à Paris, au siège social, 62, rue de Richelieu, et dans les départements, chez les banquiers chargés de recevoir les souscriptions.

3^o Le versement des souscriptions s'opère, soit en une seule fois au moment de la souscription, soit par cinquième et de mois en mois à partir de la date du premier versement qui a lieu en souscrivant.

4^o Les souscripteurs jouissent de la totalité des intérêts sur le montant de leur souscription, à partir du jour du versement du premier cinquième;

5^o Il est attribué une bonification immédiate de 4 fr. 16 c. par chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.

6^o Les titres sont nominatifs ou au porteur au choix des preneurs.

Le remboursement des obligations et celui de la prime de 125 francs sont garantis par voie d'inscription hypothécaire prise au profit des porteurs d'obligations sur tous les terrains, maisons et constructions composant et devant composer ledit quartier, et représentant une valeur de quinze millions huit cent quarante-cinq mille francs. Cette inscription a été prise au bureau des hypothèques de Paris (1^{er} bureau, vol. 958, n^o 134) le 12 avril 1861.

Aussitôt après la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour que les titres soient cotés à la Bourse de Paris.

Situation de la Société.

Quarante cinq mille mètres de terrains tous en façade, au prix moyen de cent cinquante fr. le mètre, ci. 6,750,000

Un million deux cent mille fr. en espèces sur le capital social, ci. 1,200,000

Un million neuf cent mille fr. non encore employés sur le produit des 1^{re} et 2^{es} séries des obligations, ci. 1,900,000

Un million huit cent mille fr. restant à fournir en travaux par les entrepreneurs à titre d'apport social, ci. 1,800,000

Le produit successif de l'émission de la 3^e et de la 4^e série, ci. 3,200,000

Total. 14,850,000

A cette garantie affectée exclusivement par voie d'inscription hypothécaire au profit des porteurs d'obligations, il faut ajouter les maisons en construction, celles déjà construites et entièrement louées, au nombre de quatorze.

La souscription est ouverte, dans le département du Nord,

chez MM : Lille, VERLEY, DECROIX et C^{ie}, banquiers, centralisateurs pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais, 42, rue Royale;

— Ch. DEBRAY, agent de commerce, 20, rue Masurel; — Les agents de change près la Bourse de Lille.

Avesnes, MAILLET, banquier.

Cambrai, MOUTON et C^{ie}, banquiers; — BAUTISTA et LALEU, banquiers.

Douai, L. DUPONT et C^{ie}, banquiers; — A.

DINCK et C^{ie}, banquiers; — DASTÈVE et C^{ie}, banquiers; — Les agents de change près la Bourse de Douai.

Dunkerque, HAMOIR, CARPENTIER et C^{ie}, banquiers; — Les agents de change près la Bourse de Dunkerque.

Valenciennes, L. DUPONT et C^{ie}, banquiers; — E. LEFÈVRE et C^{ie}, banquiers.

Maubeuge, LEJEUNE, CH. GUISSANT et C^{ie}, banquiers; — HORRIÉ et ANTIEN, banquiers.

Tourcoing et Roubaix, Jules DECROIX, VERNIER, VERLEY et C^{ie}, banquiers.

Armentières, VOUSSEN-CASTRIQUE, banquier.

Bavay, A. CRAPEZ, banquier.

Fourmies, Ch. SOYER et C^{ie}, banquiers.

Le Quesnoy, BEAUVAIS, banquier.

Landreies, HUBERT QUÉNOT et C^{ie}, banquiers.

Le Cateau, L. DUPONT et C^{ie}, banquiers.

Bergues, DEKESTER et C^{ie}, banquiers.

Merville, HERODES-HERDUN, banquier.

Saint-Amand, A. NICOLLE, banquier.

Condé-sur-l'Escaut, MARÉCHAL, banquier.

Hazebrouck, A. LEGRAND et C^{ie}, banquiers.

3437—11,535.

A vendre d'occasion

de très belles BOUTEILLES ANGLAISES à 16 francs le cent.

S'adresser rue du Vieil-Abrevoir, 44.

A la même adresse, VINS et LIQUEURS aussi d'occasion. 3505

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Dimanche 4 janvier 1863.

M^{lle} SCRIVANECK.

premier sujet des théâtres du Palais-Royal et des Variétés, jouera dans trois pièces.

Première représentation de

QUATORZE DE DAMES, vaudeville en 1 acte.

M^{lle} Scriwanek remplira 4 rôles de différents caractères qu'elle a créés à Paris.

Première représentation de

UNE PRÉSENTATION A LA COUR, vaudeville en 1 acte.

M^{lle} SCRIVANECK remplira le rôle de Florette qu'elle a créé à Paris, au théâtre des Variétés.

HENRIETTE ET CHARLOT, vaudeville en 1 acte.

M^{lle} Scriwanek remplira quatre rôles de différents caractères qu'elle a créés au théâtre du Palais-Royal.

LES INVALIDES DU MARIAGE, comédie en 3 actes.

Ordre : 1. Les invalides; 2. Henriette et Charlotte; 3. Une présentation; 4. Quatorze de dames.

Les bureaux seront ouverts à 5 h. 1/4.

— Lever du rideau à 6 heures.

Lundi 5 janvier.

8^e représentation de M^{lle} SCRIVANECK

Première représentation de

LE VICOMTE DE LÉTORIÈRES, comédie-vaudeville en 3 actes.

M^{lle} Scriwanek remplira le rôle du vicomte de Létorières qu'elle a joué à Paris.

LES ENFANTS TERIBLES, scènes de Gavarni mêlées de chants en 2 actes.

Ordre : 1. Les enfants terribles; 2. Le vicomte de Létorières.

Les bureaux seront ouverts à 5 h. 3/4.

— Ou commencera à 6 h. 1/2.

Prix des places :

Loges de première galerie, 3 fr.; fauteuil de première galerie, 2 fr. 50; fauteuil d'orchestre, 2 fr. 50; première galerie, 2 fr.; stalles de parquet, 2 fr.; deuxième galerie, 1 fr.; parterre, 1 fr. 25; parterre, 75 cent.; amphithéâtre, 50 cent.

On peut se procurer des cachets à l'avance, de 9 heures à 4 heures, chez J. Reboux, Grande-Rue, 56.

Un supplément de 25 cent. sera perçu pour les cachets pris à l'avance, pour les places au-dessus de 2 fr. Pour les autres places, il sera perçu 10 c. par cachet.

AUX ARMES DE FLANDRE

79, Rue Esquermoise

LILLE.



Rue Esquermoise, 79

LILLE.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE.

DRAPERIE
& NOUVEAUTÉ.

Cette grande maison, réputée déjà pour le GOUT et le FINI de ses produits, vient d'ajouter à ses magnifiques magasins

HABILLEMENT COMPLET
POUR SOIRÉE.

PRIX
FIXE

UN RAYON

PRIX
FIXE

SPÉCIAL DE VÊTEMENTS D'ENFANTS.